



# L'Info-Communautaire de SAINT-CHRYSTOSTOME

Avril 2023

450 826-3911 • [www.mun-sc.ca](http://www.mun-sc.ca) 

 POPULATION: 2 841



RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE DISPONIBLE :  
[www.mun-sc.ca](http://www.mun-sc.ca) | accueil | rôle d'évaluation

## TABLE DES MATIÈRES

NOUVELLES MUNICIPALES ..... 2

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ..... 6

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ..... 7

Soyez informé en tout temps sur votre municipalité en visitant notre site web :  
[www.mun-sc.ca](http://www.mun-sc.ca) et en aimant notre page facebook !





# NOUVELLES MUNICIPALES

## CONSEIL MUNICIPAL 2022

### Maire

Steve Laberge

### Conseiller district 1

Mario Henderson

### Conseiller district 2

Marc Roy

### Conseiller district 3

Jean-Luc Payant

### Conseiller district 4

Richard Beaudin

### Conseiller district 5

Martin Lafond

### Conseiller district 6

Suzan Demers

## PERSONNEL

### Directeur général

Manuel Bouthillette

[dg@mun-sc.ca](mailto:dg@mun-sc.ca)

### Directrice générale adjointe et trésorière

Linda Hébert

[tresorerie@mun-sc.ca](mailto:tresorerie@mun-sc.ca)

### Adjointe direction générale et mairie

Claudine Beaudin

[greffe@mun-sc.ca](mailto:greffe@mun-sc.ca)

### Adjointe administrative

Sandra Credali

[comptabilite@mun-sc.ca](mailto:comptabilite@mun-sc.ca)

### Urbanisme/Inspecteur municipal

Dominique Liaud

[urbanisme@mun-sc.ca](mailto:urbanisme@mun-sc.ca)

### Directeur du service incendie

Paul Dagenais

[incendie@mun-sc.ca](mailto:incendie@mun-sc.ca)

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

- 3 avril
- 1<sup>er</sup> mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 14 août
- 5 septembre
- 2 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

*Veillez prendre note que l'heure de la tenue des séances est à 19 h 30.*



## MOT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens,

Le printemps étant à nos portes, cela nous donne un espoir de chaleur annoncé. Nous sommes déjà à la mi-saison de la période des sucres. À en croire les acériculteurs, la saison s'annonce plutôt productive encore cette année. Pour sa part, la municipalité maintient ses efforts pour la réalisation de ses projets en vue de répondre aux besoins de ses citoyens, d'embellir et de revitaliser notre municipalité.

Plusieurs usagers du réseau d'aqueduc ont été privés d'eau à la suite de bris en mars dernier. Nous sommes conscients de l'état et l'âge du réseau à certains endroits. Nous travaillons présentement sur ce dossier avec les instances gouvernementales afin d'obtenir les subventions requises pour réaliser les projets renouvellements des infrastructures actuelles.

Du 16 au 22 avril prochain, aura lieu la « Semaine de l'action bénévole 2023 ». Une fois de plus, je désire souligner l'importance de ce travail. « Bénévolat », nous unit les uns aux autres, et ce, dans une vision commune de partage où chaque action fait briller davantage la suivante. Sans égard au temps alloué ou à la cause dans laquelle on choisit de s'investir. L'implication bénévole a toujours eu un impact considérable pour notre municipalité et la diversité des personnes qui la constitue. Je salue et remercie tous ceux et celles qui donne de leur temps. Nous sommes fiers d'avoir des personnes comme vous dans notre municipalité.

Quelques mots aussi pour vous informer que les activités suivantes nous ont été confirmées et auront lieu dans les prochains mois:

- Le 3 juin prochain aura lieu la « Course des couleurs » organisée conjointement par le Comité des loisirs et l'École Montpetit;
- Le 15 juillet prochain, pour une deuxième année consécutive, le Comité des loisirs s'active à la préparation d'une « Fête familiale » sous le thème country qui se déroulera au Parc Cécile-Rochefort.

Avec la venue du beau temps, nos citoyens agriculteurs sont eux aussi en préparation car la saison des semences et des divers travaux agricoles s'en viennent à grands pas.

Pour les automobilistes, cela veut dire réapprendre à partager la route avec la machinerie agricole. Il devient donc encore plus important pour les automobilistes d'agir avec prudence lors de dépassement et aussi d'être patient.

Je vous souhaite un excellent printemps,

Steve Laberge, maire



## FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

**Prendre note que les bureaux municipaux seront fermés pour les congés suivants :**

- Vendredi Saint, 7 avril
- Lundi de Pâques, 10 avril
- Lundi Journée nationale des patriotes, 22 mai



### COLLECTE DES ORDURES

**À compter du mois de mai, la collecte s'effectuera à toutes les semaines.**

Aux deux semaines (période hivernale)

14 et 28 avril



## L'ÉCHOS DU CONSEIL

Voici un aperçu de certaines informations de la part de votre conseil municipal. Vous pouvez lire les procès-verbaux des séances sur notre site Web [www.mun-sc.ca](http://www.mun-sc.ca) et les enregistrements sonores des séances sont également disponibles.

À la suite de la confirmation de la subvention PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux) au montant de 132 132 \$, le conseil procédera à l'amélioration des bâtiments suivants :

- Un mandat a été donné à **l'Entreprise électrique Mario Dallaire Itée** afin de procéder aux branchements électriques du nouveau système de chauffage et climatisation de la salle communautaire située au 400, rang St-Antoine. Le montant de cette dépense s'élève à **9 600.00 \$**;
- Un mandat a été donné à **JMM Installation** au montant de **7 844.00 \$** afin d'installer des dispositifs de sécurité pour les portes de garage à la caserne incendie et au garage municipal, au remplacement de coupe-froid et de fenêtres et de changer les moteurs de porte de garage à la caserne incendie.
- Un mandat a été donné à une firme professionnelle pour réaliser les plans, devis, estimation des coûts de surveillance pour des travaux éventuels pour les rangs du Moulin et Ruisseau Norton. La firme **Shellex Groupe Conseil** s'est vue octroyé le contrat pour une somme de 21 500.00 \$.
- Un mandat a été donné à la firme **Akifer** afin d'élaborer un plan de protection de la source d'alimentation en eau potable pour notre municipalité. Ce plan consiste à définir et planifier la mise en œuvre des mesures de protection requises pour préserver, voir améliorer, la qualité et la quantité des eaux exploitées par la municipalité. Le montant de cette dépense s'élève à **21 360.00 \$** et bénéficie d'une aide financière gouvernementale pouvant aller jusqu'à 85 % du montant.

- À la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la coupe de gazon au Parc Cécile-Rochefort, quatre soumissions ont été reçues. Pour l'année 2023, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie **9114-6613 Québec inc. / P. Vinet** pour un montant de **10 700.00 \$**.

Le conseil a aussi fait l'acquisition d'équipements de protection pour le service incendie, à savoir :

- Cylindres, pied-de-biche, hache à tête plate, courroie de transport, capuchon de lampe « survivor » pour une somme de **8 411.00 \$** chez le fournisseur **Aréo-Feu**;
- Acquisition de trois chapeaux munis de visière, avec aigle et écusson et de cinq gaffes pour une somme de **2 780.00 \$** chez le fournisseur **l'Arsenal**;
- Acquisition d'articles pour tenir à jour l'inventaire des premiers répondants (PR) pour une somme de **2 2780.00 \$** chez le fournisseur **SOS Technologies**;
- Acquisition de « Ram et béquilles – Code 4Hust » qui fait partie de l'équipement pour les pinces de désincarcération pour une somme de **14 090.00 \$** chez le fournisseur **Code 4Hust**.
- Un mandat a été donné à **Philippe Meunier et Associée** afin de procéder à la numérisation des dossiers citoyens (matricules) pour un montant de **8 000.00 \$**.
- Le conseil municipal a mandaté, pour une troisième année, la responsabilité du camp de jour à « **Les Événements droit au but** » afin d'organiser les activités du camp pour la période estivale, pour une somme de **18 000.00 \$**. Un mandat a été également donné à ce même fournisseur afin de planifier et organiser les activités sportives et artistiques à nos citoyens pour l'année 2023, pour une somme de **15 400.00 \$**.
- Une aide financière de **6 000.00 \$** a été allouée au **Comité des loisirs** pour l'organisation de la fête familiale qui aura lieu le 15 juillet prochain. Cette aide servira à défrayer les coûts des feux d'artifices et une partie du spectacle.

## PERMIS DE BRÛLAGE

Tout citoyen qui désire faire brûler doit au préalable obtenir un permis de brûlage, dans lequel il s'engage à respecter certaines conditions à défaut de quoi une amende pourra lui être donnée.

Lors de la demande de permis, ce dernier peut être refusé en raison de l'indice de feu de la SOPFEU qui est vérifiée quotidiennement sur le site [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca). Nous ne pouvons délivrer un permis plusieurs jours à l'avance, le permis doit être délivré la journée du brûlage.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal au 450-826-3911.

## DISPOSITIONS DES BRANCHES À COMPTER DE FIN AVRIL

Les citoyens qui désirent disposer de leurs branches pourront le faire aux dates et heures suivantes, le tout sous la supervision d'un employé municipal. Les branches ne devront pas excéder une grosseur de 4 pouces :

LES VENDREDIS	
28 AVRIL	7H00 @ 12H00 / 13H00 @ 15H00
12 MAI	7H00 @ 11H30
26 MAI	7H00 @ 11H30
9 JUIN	12H00 ET 13H00 À 16H00
16 JUIN	7H00 @ 11H30

## DISPOSITION DES GROS MORCEAUX & BRANCHES

**QUAND : 9 ET 10 JUIN 2023**

**ENDROIT : 400, RANG SAINT-ANTOINE (SALLE COMMUNAUTAIRE)**

**VENDREDI, LE 9 JUIN DE 8H À MIDI ET DE 13H À 16H**

**SAMEDI, LE 10 JUIN DE 8H À MIDI ET 13H À 15H**

Des conteneurs pour ramasser les gros rebuts seront mis à la disposition des citoyens de Saint-Chrysostome **seulement**.



## MOT DE L'INSPECTEUR OBLIGATOIRE LA DEMANDE DE PERMIS OU LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Vous avez des projets de construction sur votre propriété? Sachez qu'il y a des normes spécifiques à l'installation d'un bâtiment ou une construction accessoire (remise, garage, clôture, piscine ou spa). Avant d'entamer vos projets sur votre propriété, vous devez, au préalable, obtenir un permis ou un certificat d'autorisation auprès de la Municipalité. Le coût du permis ou du certificat d'autorisation varie selon votre projet.

Et comme chaque projet a ses particularités, nous vous suggérons fortement de communiquer avec M. Dominique Liaud au 450 826-3911 poste 11 avant d'entreprendre vos démarches pour la réalisation.

## ABRI TEMPORAIRE « TEMPO »

Les abris temporaires, les abris d'auto doivent être retirés au plus tard le 30 avril. L'abri doit être complètement démantelé (charpente et toile).

## VENTE DE GARAGE LE VENDREDI 3 JUIN LE SAMEDI 4 JUIN



## PISCINE

Avec la saison estivale qui approche à grands pas, la municipalité souhaite rappeler les règles de sécurité minimales à respecter pour toutes les nouvelles installations de piscines résidentielles sur notre territoire. Ces normes, établies par le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les jeunes. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se trouve à l'eau. Entre autres, le règlement exige :

- Que toute nouvelle piscine creusée ou d'une hauteur de moins de 1.2 m soit entourée d'une enceinte. Celle-ci doit mesurer plus de 1.2 m, doit pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et doit être dépourvue de tout élément pouvant faciliter l'escalade;
- Que toute porte d'accès à la piscine soit munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- Que toute terrasse adjacente à une piscine soit équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Un permis municipal est requis pour construire, installer ou remplacer une piscine, ou pour ériger une construction y donnant accès ou en empêchant l'accès. Les propriétaires sont donc invités à se renseigner auprès du service de l'urbanisme pour connaître la réglementation à respecter.

La municipalité rappelle que la vigilance autour des piscines résidentielles constitue le moyen le plus efficace pour sauver des vies. Elle entend d'ailleurs poursuivre les efforts de sensibilisation à cet effet durant toute la période estivale.

## JOURNÉE DE L'ARBRE

À inscrire à votre calendrier que la journée de l'arbre se déroulera le jeudi 16 mai prochain de 10 h à 15 h 30 dans le stationnement de l'Hôtel de ville. Prendre note que nous ne connaissons pas les essences qui seront disponibles.

Visites de prévention  
résidentielle 2023

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre



## VISITES DE PRÉVENTION RÉSIDENTIELLE

Du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 octobre 2023, le service des incendies reprendra les visites de prévention résidentielle dans le but de s'assurer que toutes les résidences sont bien protégées en cas d'incendie.

Nous vérifierons le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et, par le fait même, nous pourrions répondre à toutes vos questions en lien avec les incendies. Nous pourrions également vous transmettre des conseils en lien avec le chauffage, l'électricité, la cuisson et biens plus encore.

Nous vous remercions à l'avance de votre accueil!

Pour plus d'information, les citoyens peuvent communiquer avec le technicien en prévention des incendies au [tpi@mun-sc.ca](mailto:tpi@mun-sc.ca)

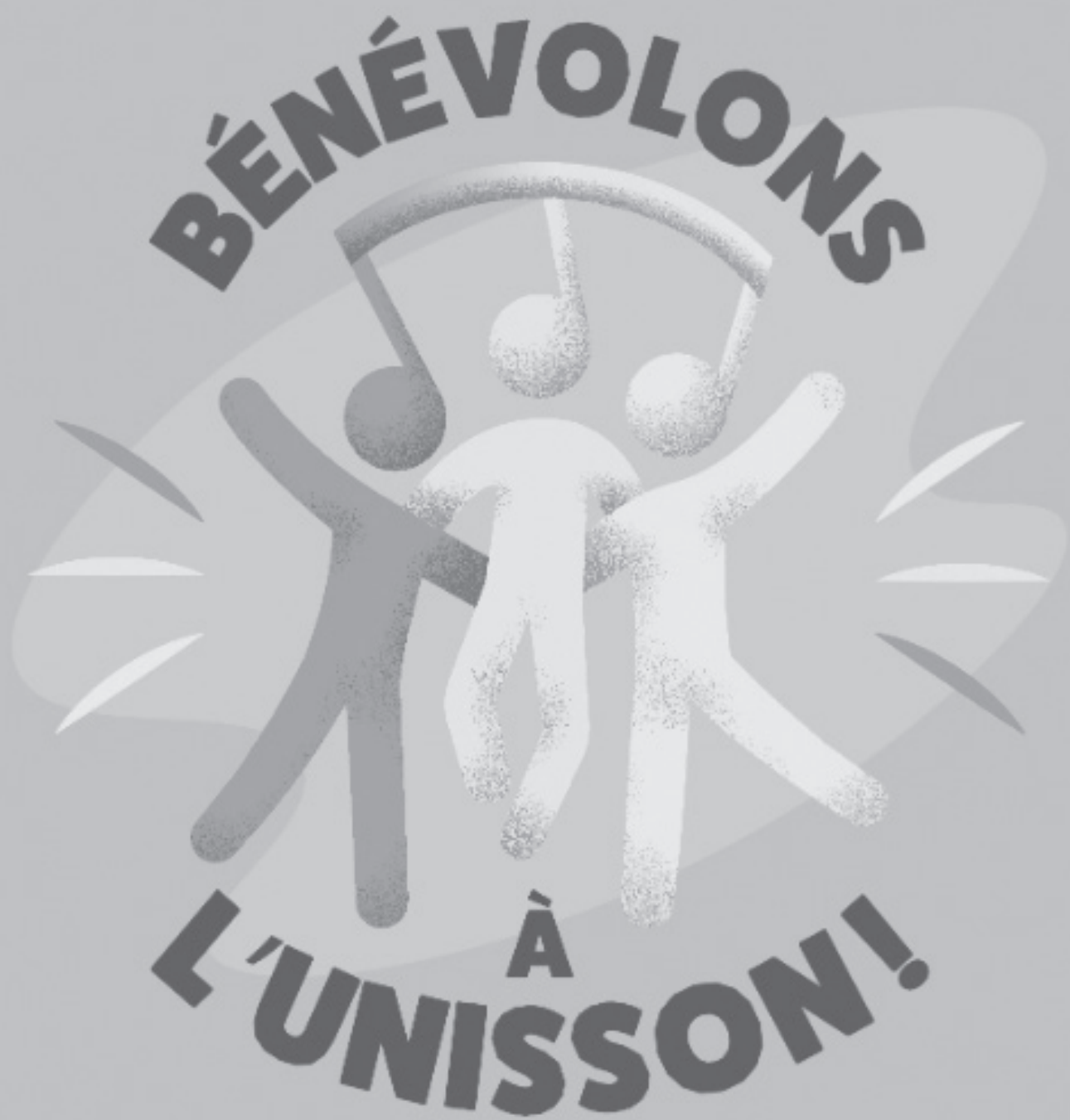


## ÉCOLE MONTPETIT

La campagne de financement 2023, cannettes et bouteilles consignées est de retour.

SAMEDI 29 avril et SAMEDI 13 mai  
De 9h à 13h00

Stationnement du Métro Charrette  
441, rue Notre-Dame, Saint-Chrysostome  
UN GROS MERCI POUR VOTRE  
CONTRIBUTION

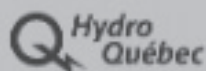


SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE **49<sup>e</sup>**  
16-22 avril 2023 ÉDITION

fca**q**  
Fédération des  
Centres d'action bénévole  
du Québec

[fcabq.org](http://fcabq.org)

Présentée par





## AMBIOTERRA

### INFO-CAPSULE SAVIEZ-VOUS QUE...



Saviez-vous que le pin rigide est présent seulement à Saint-Antoine-Abbé, Ormstown et à Venise-en-Québec dans toute la province du Québec? On reconnaît cet arbre à ses feuilles en forme d'aiguille réunies en faisceaux de trois, ses cônes à pointe raide et son tronc tordu garni de groupes de feuilles. Son apparence broussailleuse le fait ressembler au pin gris, mais le différencie définitivement des pins blancs et rouges. Il peut mesurer jusqu'à 20 mètres et fait environ 60 centimètres de diamètre. Le projet d'Ambioterra «Corridors écologiques et changements climatiques» permet d'apporter une protection supplémentaire pour cette espèce en péril. Merci aux efforts des propriétaires participant à notre projet pour que le pin rigide puisse continuer à survivre...



Savez-vous quel oiseau aide au rétablissement du ginseng à cinq folioles, une plante en voie de disparition? La grive des bois est un oiseau chanteur qui ressemble au merle d'Amérique, mais en plus petit, et dont l'habitat préféré sont les grandes étendues forestières et les érablières matures. La grive des bois a été recensée par l'équipe d'Ambioterra à Hemmingford et à Godmanchester. Ce qui est intéressant à savoir sur cette espèce d'oiseau, c'est qu'elle serait la principale responsable de la dispersion des graines du ginseng à cinq folioles, une plante en voie de disparition, que l'on retrouve seulement dans le sud-ouest du Québec et dans le sud de l'Ontario au Canada. La grive des bois contribue donc à accroître l'aire de répartition locale des populations de cette plante en péril et à diminuer ainsi les risques qu'une seule perturbation ne la fasse disparaître.

Fascinant, non?



Saviez-vous qu'au Québec, les chauves-souris sont strictement insectivores et qu'elles permettent de réduire les populations d'insectes? Un individu consomme plus de 25 % de sa masse corporelle d'insectes par nuit. Une femelle, dans le pic de sa lactation, peut consommer près de 100% de sa masse corporelle en une seule nuit. Les chauves-souris permettent de diminuer l'épandage d'insecticides en agriculture et conséquemment, la pollution du sol et de l'eau.

À titre d'exemple, selon des scientifiques américains les mortalités de chauves-souris associées à la maladie du syndrome du museau blanc entraîneront des coûts supplémentaires de 3,7 milliards de dollars en contrôle d'insectes nuisibles pour le secteur agricole.

Mais qu'est-ce que le syndrome du museau blanc?

C'est une maladie causée par un champignon qui s'attaque aux espèces de chauves-souris cavernicoles durant leur hibernation. Cette infection provoque le gaspillage de leur réserve nécessaire à leur survie, celles qui ont épuisé leur réserve sortent de l'hibernation trop tôt et finissent par mourir de faim puisque leur nourriture n'est pas encore présente. Cette maladie a réduit de 90% certaines populations de chauves-souris, comme la population de petites chauves-souris brunes, espèce maintenant considérée comme en voie de disparition par le Gouvernement du Canada.

Malgré cette maladie, l'équipe d'Ambioterra en a retrouvé chez plusieurs propriétaires de la région grâce à ces projets de protection de la biodiversité, dont une des plus importantes maternités de la Montérégie.

Il n'existe malheureusement aucun traitement efficace à grande échelle contre cette infection.

Si des chauves-souris habitent sur votre propriété, voici ce que vous pouvez faire pour les aider:

- Évitez l'utilisation d'insecticides
- Apprenez à co-habiter avec les chauves-souris
- Faites du reboisement
- Favorisez les aménagements forestiers qui créent de petites trouées. La création de petites ouvertures permet de favoriser les chauves-souris dans leur déplacement et leur quête alimentaire.
- Maintenez les arbres morts ayant un diamètre de 10 cm et plus et les parties mortes d'un arbre sain. Ce sont des gîtes idéaux pour les chauves-souris.

Vous voulez en savoir plus, contactez-nous au (450) 637-8585 ou visitez notre site internet : [www.ambioterra.org](http://www.ambioterra.org)



## LA JEUNE FILLE À LA TRESSE

*Françoise de Luca*


Il est toujours étonnant de constater que, 75 ans plus tard, la Deuxième Guerre mondiale a encore des actes d'héroïsme, grands et petits, à nous révéler. Voici un joli roman tout en douceur qui saura vous émouvoir.

À la fin des années 1930, en France, deux jeunes filles se lient d'amitié. L'une vient d'une famille conventionnelle qui ne lui procure ni attention ni affection. L'autre vit dans une famille ouverte où les enfants reçoivent considération et participent à toutes les activités familiales. La première est chrétienne, l'autre juive. Les deux jeunes filles s'occupent souvent à confectionner des vêtements et des chapeaux avec des bouts de tissu récupérés.

Puis la guerre éclate, l'occupant allemand n'apprécie guère les fantaisies de la mode française qu'ils considèrent comme de la provocation. Alors, nos deux jeunes filles comprennent que se moquer de l'ennemi avec des tenues extravagantes sera leur façon de participer à la résistance.

Jusqu'au jour où ...

## HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

 **Mardi de 14 h à 16 h  
et de 18 h 30 à 20 h**

### QUELQUES EXTRAITS :

*« Nous n'avons jamais parlé aussi sérieusement, nous n'avons jamais vieilli aussi vite. » p.165*

*« Nous passons notre temps à ne pas vouloir voir ce qui nous effraie. » p.185*

*« Lili, agir est la seule manière de ne pas perdre espoir. » p.232*

### VOICI UN APERÇU DES NOUVEAUTÉS

- Nos oiseaux, Éric Dupont (zoologie jeune)
- Défense d'entrer filles 2, Caroline Héroux (roman jeune)
- Meurtres avec malveillance, Thomas King (suspense anglo-canadien)
- L'illusion du mal, Piergiorgio Pulixi (suspense italien)
- Cercles de pierres, enquête de Washington Poe, W.W. Craven (suspense anglais)
- Tout est Ori, Paul Serge Forest (roman qué.)
- Une chose à cacher, Elizabeth George (suspense américain)
- Légendaires résistances T.2, album jeunesse
- Au premier regard, Lisa Gardner (suspense américain)
- Sept, celle qui voit, Johanne Seymour (sc. fiction jeunesse)

**POUR DES DÉPLACEMENTS  
SÉCURITAIRES, PENSEZ À  
PARTAGER LA ROUTE !**





PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

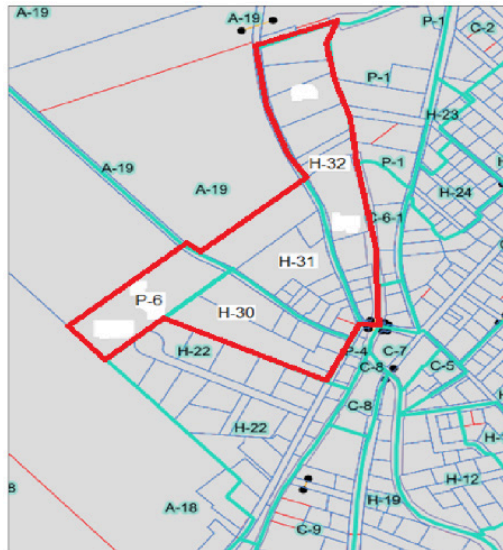
084-2023-17 *modifiant le règlement de lotissement numéro 084-2004 afin d'intégrer les normes de lotissement pour les zones H-30, H-31, H-32 et P-6 à la grille des spécifications*

**Avis est par les présentes donné** par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que :

1. Lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 084-2023-17 modifiant le règlement de lotissement numéro 084-2004 afin d'intégrer les normes de lotissement pour les zones H-30, H-31, H-32 et P-6 à la grille des spécifications.

Les zones concernées par le projet de règlement 084-2023-17 sont situées à l'ouest de la rivière aux Anglais et à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Elles sont délimitées en rouge sur l'illustration ci-dessous le suivant :



2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements, aura lieu le 18 avril 2023 à 18h30, au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
3. Le projet de règlement 084-2023-17 ci-haut mentionné peut être consulté à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Chrysostome situé au 624, rue Notre-Dame, 2<sup>e</sup> étage, Saint-Chrysostome durant les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité.
4. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Chrysostome, ce 29 mars 2023.

Manuel Bouthillette  
Directeur générale et greffier-trésorier